

COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES ABUS SEXUELS DANS L'ÉGLISE

Pour que la lumière soit faite sur les abus sexuels commis depuis 1950 par des prêtres, des religieux et des religieuses, l'Église catholique de France a demandé à Jean-Marc Sauvé, vice-président honoraire du Conseil d'Etat, de constituer et de présider une commission indépendante et pluraliste.

NOS MISSIONS

**Écouter la parole
des victimes**
(mineurs et personnes
vulnérables),
recueillir
les témoignages

**Examiner les suites
réservées**
aux abus sexuels
depuis 1950.

**Évaluer les
dispositions prises**
par l'Église catholique
depuis le début
des années 2000.

**Faire les
propositions
les plus aptes** à recon-
naître la souffrance
des victimes, corriger les
manquements et empê-
cher la répétition
de ces drames.

NOTRE APPEL

Nous avons lancé le 3 juin 2019 un appel à témoignages pour écouter et entendre ceux et celles qui ont souffert personnellement ou qui peuvent témoigner des abus sexuels commis par des prêtres ou des religieux.ses.

Abus sexuel : toute agression ou atteinte sexuelle, sous quelque forme que ce soit.

Victimes : mineurs au moment des faits, majeurs protégés et personnes qui, dans le cadre d'une relation de hiérarchie, d'autorité, d'accompagnement spirituel ou d'emprise, se sont trouvées engagées dans une relation à caractère sexuel non librement consentie.

Tous les témoignages sont recueillis et traités de manière confidentielle.

Nous sommes
à votre écoute
7 jours sur 7
de 9H à 21H

→ Par téléphone : 01 80 52 33 55

→ Par email : victimes@ciase.fr

→ Par courrier postal :

Service CIASE – BP 30132 –
75525 Paris cedex 11